

The Department has not set up any formal method to control access to the translation service. Instead, an automatic priority system has been established that has been designed to translate requests on the basis of their importance. Questionable requests are often referred by the Translation Bureau to the Co-ordinator's office and are researched and judged on their respective merits.

Integration of the Official Languages Program

Within the framework of the Government's objective of integrating the program, the Department is in the process of examining the possibility of combining the Official Languages Information System (O.L.I.S.) and the Personnel Management Information Systems (P.M.I.S.). The combined system, among other things, would simplify the recording of data, would reduce the risk of error and, generally, would create a personnel data bank that is more reliable and effective for management purposes. Based on the findings of the study, the Department will choose the solution that will be the most advantageous for both management and employees in all respects. During the year, the Department will study other methods to improve the administration of the official languages program. It should be noted that the position taken by the Department and defined in its last year's report concerning the integration of the official languages program remains the same.

Training of Spouses of Rotational Personnel

Following an agreement with the Treasury Board, the Department in 1968 initiated a special official languages training program for the spouses of rotational personnel. This program, similar to the one for foreign languages, is designed to prepare spouses to exercise their representative roles abroad. Within the framework of this program, 122 spouses, 89 abroad and 33 in Ottawa, received part-time training in 1983-84.

Second Language Evaluation

Three employees took the training to receive accreditation from the Public Service Commission in order to evaluate oral interaction according to the criteria of the new Second Language Evaluation (SLE), having received a level P in their maternal language. In spite of sustained efforts, only two received their accreditation in French. The Department is using the PSC to evaluate the second language oral interaction of its francophone employees and hopes to find a more efficient solution in the coming year.

Il n'a pas établi une méthode formelle pour contrôler l'accès aux services de traduction, toutefois, il a mis en place un système qui permet de déterminer, selon un ordre de priorité préétabli, les textes à traduire. Dans le cas des demandes pour lesquelles le système ne semble pas s'appliquer, elles sont soumises au bureau du coordonnateur qui les étudie et détermine leur priorité selon leur importance.

Intégration du programme des langues officielles

Dans le cadre de l'objectif gouvernemental d'intégration du programme, le Ministère est à étudier la possibilité de fondre le système d'information sur les langues officielles (S.I.L.O.) et le système d'information pour la gestion du personnel (S.I.G.P.) en un seul système. Cette fusion viserait entre autres à simplifier les mécanismes d'enregistrement des données, à réduire les risques d'erreurs, somme toute, à créer une banque d'information sur le personnel qui soit plus fiable et plus efficace pour la gestion. Compte tenu des résultats de l'étude, le Ministère choisira la solution qui sera la plus avantageuse à tous points de vue, tant pour la gestion que pour le personnel concerné. Au cours de l'année, le Ministère cherchera d'autres moyens susceptibles d'améliorer l'administration du programme des langues officielles. Il est à noter que l'orientation prise par le Ministère et définie dans son rapport de l'an dernier quant à l'intégration du programme des langues officielles demeure la même.

Formation des conjoints du personnel permutant

Suite à une entente avec Conseil du Trésor Canada, le Ministère a mis sur pied en 1968 un programme spécial de formation en langues officielles pour les conjoints du personnel permutant. Ce programme, semblable à celui qui existe pour les langues étrangères, vise à préparer les conjoints à exercer des fonctions de représentation à l'étranger. Dans le cadre de ce programme, un total de 122 conjoints, soit 89 à l'étranger et 33 à Ottawa, ont reçu une formation à temps partiel en 1983-84.

Évaluation de la langue seconde

Trois de nos employés ont reçu la formation nécessaire pour recevoir l'accréditation de la Commission de la Fonction publique afin d'évaluer l'interaction orale selon les critères du nouveau système d'évaluation de langue seconde (ELS), après avoir atteint le niveau P dans leur langue, maternelle. Malgré les efforts soutenus des employés concernés, deux d'entre eux seulement ont reçu leur accréditation en français. Le Ministère utilise donc présentement les services de la CFP pour évaluer l'interaction orale de ses employés francophones en langue seconde et espère trouver une solution plus efficace au cours de l'année qui suit.